



Commission paritaire pour l'industrie cinématographique

3030300 Exploitation de salles de cinéma

Prime de fin d'année.....	1
Prime d'ancienneté.....	1
Prime de pouvoir d'achat et éco-chèque	1
Prime pour le travail de nuit	1
Prime pour travail les jours fériés	2
Sursalaire en cas d'heures complémentaires à temps partiel	2
Prime propre au secteur	2
Frais de transport	2

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>
Le site ne permettant pas de consulter des CCT antérieures à 1999, le texte des
CCT plus anciennes est repris dans cette fiche.

Prime de fin d'année

CCT du 27 juin 2007 (84.174)

Octroi d'une prime de fin d'année

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Prime d'ancienneté

CCT du 19 mai 2009 (92.674)

Conditions de travail et de rémunération de certains travailleurs

Art. 1, 3§1, 5, 9 et 20.

Durée de validité : 1^{er} mai 2009 pour une durée indéterminée.

Prime de pouvoir d'achat et éco-chèque

CCT du 19 mai 2009 (92.674)

Conditions de travail et de rémunération de certains travailleurs

Art. 1, 8, 9 et 20.

Durée de validité : 1^{er} mai 2009 pour une durée indéterminée.

Prime pour le travail de nuit

CCT du 19 mai 2009 (92.676)

Travail de nuit

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} juillet 2009 pour une durée indéterminée.



Prime pour travail les jours fériés

CCT du 19 mai 2009 (92.674)

Conditions de travail et de rémunération de certains travailleurs

Art. 1, 6, 9 et 20.

Durée de validité : 1^{er} mai 2009 pour une durée indéterminée.

Sursalaire en cas d'heures complémentaires à temps partiel

CCT du 27 juin 2007 (84.179)

Mesures spécifiques concernant le travail à temps partiel

Art. 1, 6 et 8.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2009 pour une durée indéterminée.

Prime propre au secteur

CCT du 19 mai 2009 (92.674)

Conditions de travail et de rémunération de certains travailleurs

Art. 1, 7, 9 et 20.

Durée de validité : 1^{er} mai 2009 pour une durée indéterminée.

Frais de transport

CCT du 2 mars 2004 (70.727)

Frais de déplacement

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2004 pour une durée indéterminée.